

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **7 septembre 2011**

Décision n° **B-2011-2565**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Revente à la SA d'HLM Sollar d'un immeuble situé 62, route de Vienne

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Michel Reppelin

Date de convocation du Bureau : mardi 30 août 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 8 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Philip), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Barge, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel.

**Bureau du 7 septembre 2011****Décision n° B-2011-2565**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Revente à la SA d'HLM Sollar d'un immeuble situé 62, route de Vienne**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2011-06-16-R-0238 du 16 juin 2011, la Communauté urbaine de Lyon a décidé d'exercer son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un immeuble situé 62, route de Vienne à Lyon 7° et appartenant à madame Irène Nemoz, pour un montant de 1 450 000 €, partiellement occupé.

Il s'agit d'un immeuble de 5 niveaux comprenant 19 appartements d'une surface habitable de 896,66 mètres carrés, ainsi que la parcelle de terrain de 290 mètres carrés sur laquelle est édifié cet immeuble.

Le tout situé 62, route de Vienne à Lyon 7° est cadastré sous le numéro 167 de la section BK.

Ce bien a été acquis pour le compte de la SA d'HLM Sollar qui s'engage à préfinancer cette acquisition.

Aux termes de la promesse d'achat, la SA d'HLM Sollar s'engage à acheter ledit bien à la Communauté urbaine, au prix de 1 450 000 €, admis par France domaine selon le rapport établi du 18 mai 2011 et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 18 mai 2011 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la cession, à la SA d'HLM Sollar, pour un montant de 1 450 000 €, d'un immeuble situé 62, route de Vienne à Lyon 7°, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette totale** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C 2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles individualisée sur l'opération n° 1 750, le 7 février 2011 pour la somme de 9 000 000 € en dépenses et 9 000 000 € en recettes.

**4° - La somme** à encaisser d'un montant de 1 450 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2011 - compte 458 200 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2011.**